



Délibération n° 11

Conseil Municipal du Lundi 12 février 2018

Direction Générale des Services

Domaine de compétence :
1.1.1 – Appel Offre

Le Lundi 12 Février deux mille dix huit à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
06/02/2018

Membres présents : 29

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 0

Nombre de votants : 33

Affiché le 14/02/2018

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Maryse MAILLART, **Adjoints,** Monsieur Gérard ANDRE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Angélique COUSIN, Madame Laurie CAFFIER, Madame Marie-Antoinette ITSIK, Monsieur Pascal THIFRAUX, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Georges BOUCHARD, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Joël DACHICOURT à Monsieur Christian RAMET, Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Stéphane SAGNIER à Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Madame Monique VAMBRE.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : 0

Votants : 33

Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFFIER

Objet : Achat de fournitures scolaires, matériels didactiques, livres scolaires et non scolaires, supports pédagogiques, dictionnaires, matériels d'activités manuelles pour les activités péri et extra-scolaires pour les établissements scolaires et les centres « jeunesse » de la Commune d'Étaples/mer.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Lancement en procédure d'appel d'offres ouvert de la consultation pour l'achat de fournitures scolaires, matériels didactiques, livres scolaires et non scolaires, supports pédagogiques, dictionnaires, matériels d'activités manuelles pour les activités péri et extra-scolaires pour les établissements scolaires et les centres « jeunesse » de la Commune d'Étaples/mer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Considérant que les marchés suivants arrivent à échéance le 30 mars 2018 :

- 2017-011 : Fournitures scolaires et matériels didactiques,
- 2017-012 : Livres scolaires, non scolaires et supports pédagogiques,
- 2017-013 : Dictionnaires,
- 2017-014 : Matériels activités manuelles, péri et extra-scolaires.

Considérant la nécessité de lancer une nouvelle procédure,

Considérant les montants prévisionnels annuels propres à chaque lot arrêtés sur la base des dépenses des années précédentes,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation en procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 66, 67, 68, 78, 79 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics suivant le détail ci-après :

-

- **lot 1** : Fournitures scolaires et matériels didactiques
 - mini annuel : 15 000 € HT maxi annuel : 40 000 € HT
- **lot 2** : Livres scolaires, non scolaires et supports pédagogiques
 - mini annuel : 10 000 € HT maxi annuel : 20 000 € HT
- **lot 3** : Dictionnaires
 - mini annuel : 2 500 € HT maxi annuel : 5 000 € HT
- **lot 4** : Matériels activités manuelles, péri et extra-scolaires, matériels activités « Loisirs créatifs »
 - mini annuel : 5 000 € HT maxi annuel : 20 000 € HT
- Durée du marché : 12 mois renouvelables 3 fois pour des périodes de 1 an soit un montant maximum total de dépenses, tous lots confondus, s'élevant à 340 000.00 € HT pour les 48 mois.

- d'autoriser Monsieur le Maire signer tous les documents se rapportant à cette consultation incluant l'attribution et la notification des marchés.

La délibération est adoptée par 33 voix pour.

Vu pour être affiché le 14 Février 2018 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20180212-Del11-120218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2018